

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

Règlement numéro 17-977

Amendant le Règlement 15-887 autorisant la Municipalité à participer au programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 1 162 628 \$ réparti sur une période de 20 ans

Attendu que, suivant l'ouverture des soumissions, il s'avère que les coûts de construction des *Résidences du Parc naturel habité* seront supérieurs au montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant à la participation de la Municipalité au programme Accès-Logis ;

Attendu qu'un nouveau calcul a donc été effectué ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier en conséquence le montant ainsi que le terme de l'emprunt octroyé par le biais du *Règlement d'emprunt numéro 15-887 autorisant la Municipalité à participer au programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 555 420 \$ réparti sur une période de 15 ans* ;

Attendu que ces modifications n'affectent en rien la nature des dépenses à être effectuées ;

Attendu qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 20 novembre 2017 ;

Attendu le registre des personnes habiles à voter qui sera tenu le 18 décembre 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 1 du règlement d'emprunt numéro 15-887 est modifié afin de remplacer l'**Annexe « A »** par l'**Annexe « A-1 »**, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.



Article 2

L'article 2 du règlement d'emprunt numéro 15-887 est modifié afin de remplacer le montant de 555 420 \$ par 1 162 628 \$ ainsi que le détail du montant par :

Description	%	Montant
Règlement 15-887		555 420.00 \$
Aide financière supplémentaire		556 610.50 \$
Taxes nettes	N/A	
Financement temporaire	2.5%	27 800.76 \$
Frais d'emprunt	2%	22 796.63 \$
Total		1 162 627.89 \$

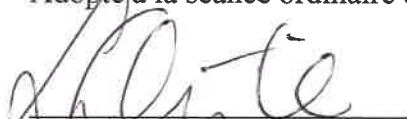
Article 3

L'article 3 du règlement d'emprunt numéro 15-887 est modifié afin de remplacer le montant total de 555 420 \$ par 1 162 628 \$ et d'augmenter le terme de l'emprunt de 15 ans à 20 ans.

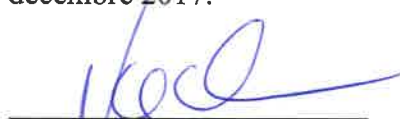
Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance ordinaire du 11 décembre 2017.



Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Joé Deslauriers, maire



CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion et adoption du projet de règlement le 20 nov. 2017

Adoption du règlement le 11 décembre 2017

Registre tenu le 18 décembre 2017

Approbation reçue du MAMOT le 24 janvier 2018

Avis public d'entrée en vigueur le 29 janvier 2018



ANNEXE A-1

Demande d'aide financière Version 8.0.00C

Formulaire en date du 16 novembre 2017

Page 5 - CONTRIBUTIONS - AIDES COMPLÉMENTAIRES

PROJET		Date de la DAF : cc 2017-06-06	
Numéro du projet :	ACL-00864	Étape du projet :	ED : Engagement définitif
Nom du projet :	Les Résidences du parc naturel habité		

CONTRIBUTIONS DU MILIEU

Secteur Privé			
No	Nom du donateur ¹	Description de la contribution ²	SHQ ³
1			
2			
3			0
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10	HQ - AEEQ - FEE - NOVOCLIMAT	Monétaire	42 920
		Total privé	42 920

Secteur Public				Phase Réalisation		Phase Exploitation - Services	
No	Nom du donateur ¹	Description de la contribution ²	Organisme ⁴	SHQ	Organisme ⁵	SHQ	
1	SCM	Monétaire - subvention		18 000		18 000	
2	MRC Matawinia	Monétaire - subvention		0		0	
3	Chasse Populaire de la Outaouais	Monétaire - subvention		60 000		60 000	
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
			Total public (Gouvernements)	78 000	78 000		

Description de la contribution	Organisme	SHQ	Ajustement
Monétaire (Collecte, don, comptant) ¹⁵	828 000	828 000	
Équité / don :			
Immeuble ¹⁶			
Bâtiment ¹⁷			
Terrain ¹⁸	143 000	143 000	
Emphytéose ¹⁹	0	0	
Corvée - Services municipaux ²⁰			
Rabais (crédit) de taxes ²¹	0	0	
Nombre d'années: ²²			
Montant annuel ²³			
Exemption de taxes ²⁴	0	0	
Nombre d'années: ²⁵			
Montant annuel ²⁶			
Autres formes ²⁷			
Total municipalité	971 000	971 000	

Description de la contribution	Organisme	SHQ
Monétaire (Collecte, don, comptant) ²⁸		
Équité / don :		
Immeuble ³⁰		
Bâtiment ³¹		
Terrain ³²		
Emphytéose ³³	0	0
Corvée ³⁴		
Autres formes ³⁴		
Total organisme	0	0

CONTRIBUTION DU MILIEU TOTALE : **1 091 920** (Organisme) / **1 091 920** (SHQ)³⁵
 CONTRIBUTION MINIMUM REQUISE : **437 040** (Organisme) / **437 040** (SHQ)³⁷

AIDES COMPLÉMENTAIRES

Municipalité			
PRQ		Contribution maximale : Org : 305 061,60 \$ SHQ : 305 061,60 \$ ⁴¹	
Rabais (Crédit) de taxes - PRQ		Contribution monétaire - PRQ	
Nombre d'années :	Org : SHQ :	Montant de la subvention :	Org : 305 061 SHQ : 305 061 ⁴²
Montant annuel :	Org : SHQ :	Conservation du Patrimoine bâti - PRQ	
Valeur actualisée :	Org : 0 SHQ : 0	Montant de la subvention :	Org : SHQ :
		Coûts des travaux afférents :	Org : SHQ :
TOTAL DE L'AIDE COMPLÉMENTAIRE PRQ :		Org : 305 061 SHQ : 305 061 ⁴⁵	(N'inclut pas la Conservation du Patrimoine bâti - PRQ)
PAMH - Excédent de l'aide maximale		Contribution maximale de la municipalité : Org : SHQ :	
Aide complémentaire de la municipalité :		Org : 0 SHQ : 0 ⁴⁶	
TOTAL DE L'AIDE COMPLÉMENTAIRE PAMH :		Org : 0 SHQ : 0 ⁴⁷	
TOTAL DE L'AIDE COMPLÉMENTAIRE - MUNICIPALITÉ :		Org : 305 061 SHQ : 305 061 ⁴⁸	

